

Excusés : J. Petit, I. Cona ; B. Kaddani ; A. Barugel.

Administration : M. Benabdallah, DST.

Jean-Jacques Gressier ouvre la séance et précise que les projets des opérations de requalification du « Quai de la Marne » et de la « Rue de Paris » seront présentés lors de cette séance.

- 1) Demande de subvention pour les travaux de réaménagement du quai de la Marne auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France (délibération n° 7)
JJ. Gressier présente l'objet de la délibération et présente le projet. Le parti d'aménagement ainsi que les principaux objectifs de cette requalification sont exposés. Les plans du projet sont également présentés. Des échanges portent sur le partage de l'espace public, une circulation apaisée, le trottoir PMR, les bandes cyclables, les lignes de feux.
B. Duvert intervient sur l'importance d'un partage équitable de l'espace public.
M. Laval regrette que les membres de la commission n'aient pas été invités aux différentes réunions de présentation des projets. M. Laval souhaite que la végétalisation du quai (arbres, plantations, débroussaillage...) soit conçue pour favoriser le maintien de la faune et de la flore locale. Il souhaite être concerté sur le choix des essences du paysagiste.
Des échanges et précisions ont lieu sur les montants des subventions, les plafonnements à la demande de B. Duvert.

Unanimité

- 2) Demande de subvention pour les travaux de réaménagement de la rue de Paris auprès du Conseil Départemental du Val-de-Marne (délibération n° 8)
JJ. Gressier expose le projet de requalification de la rue de Paris.
M. Laval propose que des micocouliers soient plantés. Il est précisé que les essences ne sont pas encore choisies, et de plus, la rue de Paris est saturée en réseaux souterrains, et de ce fait, les fosses d'arbres ne pourront pas avoir de gros développement contrairement aux platanes de l'avenue Kennedy.
B. Duvert regrette que la ville ne propose d'itinéraire « bis » bien en amont de la rue de Paris avec un fléchage approprié afin d'inciter les véhicules de transit d'emprunter d'autres voies.

Unanimité

- 3) Demande de subvention pour les travaux de réaménagement de la rue de Paris auprès du Conseil Général d'Ile-de-France (délibération n° 9)
JJ. Gressier précise qu'il y a une erreur dans l'intitulé. Il s'agit de solliciter des subventions de la part de la Région.

Unanimité

- 4) Approbation du compte rendu annuel à la collectivité locale arrêté au 31 décembre 2016 (délibération n° 12)
JJ. Gressier présente le CRACL et explique les raisons des différences de chiffres entre les tableaux page 7 et page 8 du fait que le premier tableau indique un bilan de l'aménageur au 31/12/2016 tandis que le second concerne le bilan de la ville, et non celui de l'aménageur, à fin février 2017.
M. Laval demande que le bilan aménageur du 31/12 soit détaillé de la même manière que celui de la page 8.
B. Duvert est étonné du faible montant de la participation financière de la ville (2 millions d'euros HT environ) alors que le nouveau périmètre du projet de la requalification du parvis (mairie prolongé, scène Prévert, belvédère) conduit à un coût bien plus élevé que le projet initial.

Vote :

M. Ouanounou ne prend pas part au vote

3 pour

M. Laval : contre

B. Duvert : abstention

- 5) Modification du dossier de réalisation de la Zac des Hauts de Joinville (délibération n° 13)
Les débats portent essentiellement sur la notion de « modification **substantielle** de l'économie d'un projet ». A partir de quelles critères, seuils...peut-on définir, caractériser le terme « substantiel »

Vote :

M. Ouanounou ne prend pas part au vote

3 pour

M. Laval : contre

B. Duvert : abstention

- 6) Modification du programme des équipements publics de la Zac des hauts de Joinville (délibération n° 14)
JJ. Gressier présente la délibération.
M. Laval s'interroge sur la présence du mot « délais » dans la délibération.
JJ. Gressier précise alors les délais de réalisation du jardin de l'îlot D.

Nota Bene :

[Le planning actualisé est mentionné à la fin de l'article 1 de la délibération n°13 dans la page 3:](#)

[« Page 14 : le phasage prévisionnel est modifié \(cf. pièce n°7 jointe à la délibération\).](#)

[L'annexe 7 jointe à cette délibération présente le planning des différentes phases.](#)

B. Duvert considère que le programme initial n'a pas pris en compte les nouveaux besoins en école. De ce fait, les coûts de réalisation de l'école « Essilor » devraient être intégrés dans le bilan financier.

M. Laval considère que l'école de danse devrait être prise en compte dans les équipements de la ZAC.

Vote :

M. Ouanounou ne prend pas part au vote

3 pour

M. Laval : contre

B. Duvert : abstention

- 7) Avenant n° 3 au traité de concession de la ZAC des Hauts de Joinville (délibération n° 15)
JJ. Gressier présente la délibération.
Un bref échange a lieu

Vote :

M. Ouanounou ne prend pas part au vote

3 pour

M. Laval : contre

B. Duvert : abstention

- 8) Questions diverses.

B. Duvert signale l'extrême dangerosité lié au stationnement des cars devant Kyriad.

Ces cars de plus en plus nombreux stationnent les soirs de manière illicite provoquant une totale absence de visibilité. JJ. Gressier confirme cette situation et en informera la police.

JJ. Gressier informe les membres de la procédure de révision du PLU, du rôle de l'EPT, du planning et des prochaines échéances à savoir :

- Réunion avec les associations, le 21 juin
- Réunion publique le 28 juin
- D'autres moments de concertation en octobre
- Enquête publique

M. Laval indique que lors de l'élaboration du PLU, il y avait mise en place d'une commission extra-municipale avec plusieurs réunions de concertation.

JJ. Gressier précise que le processus de révision est moins lourd que celui de l'élaboration du PLU, mais que d'autres moments de concertation auront bien lieu.

Le document « provisoire » est alors remis aux membres de la commission.

La séance est levée.